

AVIS PUBLIC

Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble
251, rang de la Rivière-Batiscan-Est

Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées des zones 213-AF et 214-RU, avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 09 juin 2025, a été adopté un premier projet particulier de construction, de modification et d'occupation pour l'immeuble (PPCMOI) situé au 251, rang de la rivière-Batiscan-Est à Saint-Stanislas.
 - Le projet à autoriser par le conseil municipal consiste à permettre, malgré les dispositions du règlement de zonage en vigueur, les usages suivants :
 - a) la garde et l'élevage d'un cheval, incluant la présence d'un bâtiment et d'un enclot, alors que le groupe d'usage « Élevage d'animaux » n'est pas autorisé au sein de la zone 214-RU;
 - b) le projet malgré toute autre disposition réglementaire.
 - Condition : l'autorisation prévue par le projet n'est assortie d'aucune condition.
2. Une assemblée publique de consultation se tiendra le **jeudi 31 juillet à 19h00** à l'hôtel de ville de Saint-Stanislas situé au 1302, rue Principale.
3. Le premier projet de PPCMOI peut être :
 - Consulté** sur le site internet de la Municipalité : www.saint-stanislas.ca sous l'onglet *Règlements d'urbanisme* des Services aux citoyens;
 - Consulté** au bureau de la municipalité : 1302, rue Principale, durant les heures d'ouverture: du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h;
 - Obtenu** par courriel, en faisant la demande à municipalite@saint-stanislas.ca.
4. La description et l'illustration des zones intéressées par le PPCMOI sont les suivantes : 213-AF et 214-RU



Toute information peut être obtenue par téléphone au 819-840-0703 poste 2421 ou par courriel : municipalite@saint-stanislas.ca.

Donné à Saint-Stanislas ce 30^e jour du mois de juin 2025.

Marie-Claude Jean
DG et greffière-trésorière